

Association Sauvegarde et Renouveau du Versant Belvédère – Roquebillière

14 rue Dalloni - 06450 Roquebillière
tél - fax 04 93 03 52 84
Association loi 1901 n°280089 du 18/6/97

Roquebillière, Avril 2009

Objet : INFORMATION DU MAIRE DU 28 FEVRIER 2009

Cher(e) Adhérent(e), Cher(e) Ami(e),

Comme nous, vous avez été scandalisés par la forme et le fond du discours de Monsieur le Maire lors de son intervention du 28 février dernier : ce jour là, Monsieur le Maire, entouré de dix gendarmes et de son avocat, nous a récité un monologue puis fermé la séance, interdisant toutes questions ou débat. Au cours de ce discours de 25 minutes, M. Le Maire a passé 20 minutes à nous calomnier : au delà de cet honneur et de l'obsession qui semble l'habiter, nous aurions préféré, comme vous, qu'il nous parle du fond de ce dossier et de ses relations avec le Préfet !

En guise d'information (c'était le but de cette réunion), M. Le Maire nous a remis « de la part du Préfet » une vieille note de travail interne à la DDE de 2003. **Il aurait été plus honnête de distribuer le vrai courrier que le Préfet lui a adressé : nous vous le joignons en annexe, avec nos commentaires dans les paragraphes suivants.**

Nous souhaitons donc par la présente, répondre à vos questions et vous informer des mensonges et de la malhonnêteté de notre Maire sur ce dossier : nous tenons à votre disposition tous les éléments écrits que nous citons dans cette lettre.

1) Pourquoi le Préfet risque de déclencher aujourd'hui la loi Barnier ?

La position de la Préfecture est consignée dans un document préparée par la DDE et appelé « PPR – Plan de Prévention des Risques » qui décrit sur notre versant un danger de glissement de terrain énorme (20 fois celui de 1926), quasi –certain dans les prochaines années et sans parade possible.

Ce document élaboré en 2001 était un projet (« PPR prescrit ») et ne servait qu'à informer la population. Seul le Maire peut le rendre applicable en le signant (« PPR approuvé »). Dans notre cas, accepter un tel PPR signifie reconnaître le danger tel que présenté par la DDE, et donc automatiquement autoriser le Préfet à évacuer la zone qualifiée de dangereuse en déclenchant la Loi Barnier.

Depuis 2001, nous avons mis en garde tous les Maires concernés (ce PPR est identique pour Roquebillière et Belvédère) par le danger d'approuver un tel document.

Messieurs REGGHEZZA, MAUREL, CAMOUS et RAINART ont tous refusé de signer ce PPR, au fil des années malgré les pressions des Préfets. Monsieur Paul BURO, Maire actuel de Belvédère, a lui aussi le courage de s'opposer actuellement au Préfet en refusant d'approuver ce PPR.

Le 24 mai 2008, le conseil municipal de Roquebillière a voté à l'unanimité une délibération autorisant le Maire à approuver notre PPR avec une réserve sur le dimensionnement de la zone.

Monsieur Gérard MANFREDI est malhonnête quand il minimise cette décision « non définitive » : nous vous communiquons en annexe, non pas un extrait mais l'intégralité de la délibération, pour vous permettre de juger de sa volonté d'approuver ce PPR.

2) Pourquoi l'Association a-t-elle déposé une requête au Tribunal Administratif ?

Monsieur le Maire a présenté notre action comme une plainte contre le Préfet qui a conduit ce dernier à déclencher la Loi Barnier, tout en se gardant bien d'expliquer en quoi consiste cette action.

En effet, dans ce dossier depuis 1997 les quatre Préfets successifs qui souhaitaient évacuer le versant sur les théories de la DDE ont toujours fait marche arrière lorsque les Elus et l'Association ont présenté les deux rapports d'expertise du Professeur CONTI et du Professeur BONNARD (B.E.G.) démontrant l'existence de solutions pour sauver le Vieux Village : réaliser des travaux de confortement et de surveillance.

Nous demandons chaque année au Préfet et aux Maires concernés de lancer ces travaux : depuis 2006, nous n'avons jamais eu de réponse et Monsieur Gérard MANFREDI, lors de ses entretiens avec le Préfet début 2008 ne lui a jamais présenté les rapports CONTI et BONNARD réalisés et financés par ses prédécesseurs.

En prenant connaissance de la délibération du conseil municipal du 24 mai 2008 autorisant le Maire à approuver le PPR sans jamais mentionner ces travaux, nous avons donc déposé le 11 août 2008 une «requête en injonction de faire ces travaux» au Tribunal Administratif, avec les rapports à l'appui.

Monsieur Gérard MANFREDI ment délibérément quand il annonce que cette requête a été déposée au mois d'avril puisqu'il en a accusé réception dans sa réponse datée de septembre 2008.

Monsieur Gérard MANFREDI est malhonnête quand il nous fait porter la responsabilité de la position du Préfet, alors que c'est lui, qui ouvre les portes de la Loi Barnier au Préfet en approuvant le PPR.

Le courrier joint en annexe adressé par le Préfet au Maire le 9 février 2009 est explicite concernant les conséquences du PPR et la poursuite de la collaboration du Maire avec ses services.

3) Que va-t-il se passer concrètement dans les prochaines semaines ?

L'initiative est du côté du Maire de Roquebillière : lui seul peut initier le processus de la Loi de Barnier, en approuvant définitivement le PPR par arrêté municipal.

En pratique, Monsieur le Maire souhaite d'abord déclencher une nouvelle étude pour affiner la zone qui fera l'objet de l'évacuation. Cette étude va être confiée à un cabinet « choisi par la Préfecture ».

Sans préjuger des résultats ni de l'orientation de ces études, nous vous rappelons la tactique utilisée par la DDE et le Préfet : **Ils veulent conduire une première étude qui conduirait à évacuer dans un premier temps une zone restreinte limitée de la stèle de 1926 à la fontaine du centre du village, en face de la passerelle. Puis dans un second temps, une fois le « blocage psychologique passé », ils étendraient cette mesure à tout le Vieux Village.**

Nous espérons bien sur que les conclusions de cette étude rejoindront celles issues des rapports CONTI et BEG (aucune évacuation nécessaire si on réalise les travaux), mais nous ne cachons pas notre inquiétude et notre scepticisme eu égard aux pressions que subira ce prestataire « recommandé par la Préfecture » !

Avec les résultats de cette étude comme « argumentaire objectif », Monsieur le Maire lancera alors une enquête d'utilité publique, étape obligatoire avant de prendre l'arrêté municipal d'approbation définitive du PPR, permettant ensuite au Préfet de prendre un arrêté préfectoral de « délocalisation définitive des habitants du Vieux Village » (cf. son courrier annexé).

4) Quelle est la position du Conseil Général dans ce dossier ?

Le conseil général n'est actuellement pas concerné par ce dossier hormis pour les mesures de surveillance confiées par le Préfet au SDA géré par le Conseil Général : c'est sur ce dernier point que nous avons sollicité son Président, Eric CIOTTI, pour obtenir des informations sur ces mesures de surveillance.

Monsieur Gérard MANFREDI est malhonnête quand il nous reproche de harceler Monsieur CIOTTI.

Il ment délibérément quand il affirme que nous « politisons ce dossier » et que nous avons invité les instances départementales d'un parti politique à cette réunion du 28 février. Notre association est et restera apolitique !

5) Quelle est la position de l'Association et ses actions à venir ?

Notre position se résume en une phrase et son corollaire : **« Aucune habitation ne doit être évacuée et détruite puisqu'il existe des solutions pour réduire le risque de glissement de terrain ! Les travaux de confortement et de surveillance doivent être réalisés pour garantir la pérennité du Versant. »**

Notre nous battons sans relâche jusqu'à obtenir satisfaction sur ces deux points et si les élus partagent cette conviction, nous serons à leur côté, comme cela a été le cas depuis dix ans avec les municipalités de Messieurs REGGHEZZA et CAMOUS.

Nous demandons à M. le Maire d'organiser un débat et des échanges avec toutes les personnes concernées par ce dossier. Nous solliciter, au lieu de nous exclure, lui permettrait déjà de prendre connaissance en profondeur du dossier : nous sommes aujourd'hui les seuls à posséder toutes les archives depuis 1926 sur ce dossier, et notamment toutes les expertises techniques.

Nous informons et sensibilisons les élus de Roquebillière pour leur faire prendre conscience de leur responsabilité lors des délibérations qu'ils auront à voter prochainement sur ce dossier.

Nous soutenons M. Paul BURO dans ses positions face à la Préfecture : positions qui lui ont permis de sauver Belvédère, commune initialement concernée par le même PPR.

Nous informons régulièrement la population de l'avancement de ce dossier, afin que personne ne puisse un jour dire « je n'étais pas au courant des dessous de cette affaire ... ».

Nous souhaitons que chaque habitant de Roquebillière mesure la portée des décisions qui vont se prendre dans les prochains mois et qu'il soit acteur du débat : Il n'appartient qu'à nous de sauver notre Vieux Village par respect pour le passé de nos anciens et l'avenir de nos enfants.

Le Bureau